



PARLONS SÉCURITÉ

Septembre 2026

AU VOLANT COMME AU GUIDON LE TÉLÉPHONE, C'EST NON !

Appels, SMS, mails, photos ou vidéos. Nos téléphones portables permettent de faire des tas de choses, mais pas au guidon de nos vélos.

Pour utiliser nos téléphones, une règle d'or :
s'arrêter en toute sécurité :

- prévenir qu'on va s'arrêter
- se garer en dehors de la chaussée

Rappel de la réglementation en la matière.
Tenir, lire ou manipuler un téléphone en roulant est interdit pour tous les conducteurs, y compris les cyclistes.
L'infraction entraîne une contravention de 4^e classe avec une amende forfaitaire de 135 €.

De nombreux compteurs permettent d'afficher les notifications des téléphones. Une fonctionnalité intéressante mais qui peut aussi être source de danger car, forcément, on n'a plus les yeux sur la route quand une notification s'affiche. À utiliser avec prudence, donc.



NOUVELLES RÈGLES DE CIRCULATION SUR LA VOIE VERTE DES BORDS DU LAC

Depuis le printemps 2026, de nouvelles règles de circulation sont en vigueur sur la voie verte des bords du lac, entre la plage du Rowing à Aix-les-Bains et le hameau de Terre-Nue.

Elles ont été mises en place pour un meilleur partage de cet espace, suite à de trop nombreux abus et comportements dangereux.

Les arrêtés pris rappellent également qu'il faut *“emprunter la partie la plus à droite de la voirie dans le sens de circulation afin d'assurer le croisement ou le déplacement des autres usagers”*.

Une règle qui s'applique à tous les usagers : cyclistes, piétons ... etc.

DANGER ? SIGNALER, INFORMER, SOLUTIONNER

Sur la route, les dangers ne manquent pas : nids de poule, cailloux, gravillons, objets divers et variés sur la chaussée, stop ou cédez-le-passage, dos d'âne, rétrécissement, piéton ou cycliste à doubler, véhicule arrêté sur la chaussée, arrivant par derrière ou par devant, véhicule lent ... etc.

Autant de situations qu'il faut signaler à l'attention des autres membres du groupe, en utilisant les gestes adéquats que chacun est censé connaître.

Mais comme la route se partage avec tout le monde, et pas uniquement avec le groupe au sein duquel on roule, notre rôle ne s'arrête pas là.

Il ne faut pas hésiter à signaler un problème aux collectivités compétentes, afin qu'elles puissent faire le nécessaire. C'est-à-dire, dans un premier temps, sécuriser la route, puis ensuite, solutionner le problème. Bien préciser la localisation et la nature du problème en joignant des photos ... prises après vous être arrêté en toute sécurité bien sûr 😊.

Si vous ne savez pas quelle collectivité informer, faites passer l'info au délégué sécurité du club, qui se chargera de transmettre.

Enfin, lorsque c'est possible, c'est sympa pour les autres usagers de solutionner nous-mêmes le problème. Par exemple en prenant le temps d'enlever un objet de la route (pierre, branche ...). Une opération à réaliser en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas générer un accident.

Bonnes sorties à toutes et à tous !

